

## RÉUNION DU 28 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le vingt huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Mme Delagrangé, M. Sicard, Mme Bouyer.

Excusés : Mme Das Neves, M. Allain.

Pouvoirs : Mme Das Neves a M. Grimaud, M. Allain à M. Vaillier

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Didier MÉZIL a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Préfet a présenté le projet de coopération intercommunale soumis à concertation qui vise les objectifs suivants :

- couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre,
- rationalisation des périmètres des EPCI,
- réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

La loi ayant fixé les orientations suivantes :

- constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5000 habitants
- définition de territoires pertinents, appréhendés à partir des bassins de vie, des aires urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale, sans cependant que de tels périmètres soient forcément à convertir automatiquement en périmètres intercommunaux,
- rationalisation des structures, notamment les syndicats, en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect du développement durable,
- accroissement et rééquilibrage de la solidarité financière, notamment en ce qui concerne le rattachement des communes isolées à des intercommunalités,
- réduction très significative du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes, notamment quand les communes sont membres d'un nombre élevé de syndicats ou lorsque ceux-ci n'exercent plus une activité suffisante.

Chaque commune doit se positionner, au plus tard le 13 août 2011, sur les parties la concernant, à savoir pour SAVIGNÉ :

- Périmètre de la Communauté de Communes : le Préfet envisage de l'étendre au périmètre du Syndicat Mixte du Pays Civraisien qui regroupe les cantons de Civray, Charroux, Couhé et Gençay (sauf la Commune d'Usson-du-poitou) par la fusion des 4 Communautés de Communes,

- Syndicat d'eau et d'assainissement de Civray – St Pierre d'Exideuil – Savigné (SIAEU) : le Préfet envisage d'intégrer ce syndicat ainsi que le Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Vienne (SEASV) au SIVEER,
- Syndicats de rivière : le Syndicat d'aménagement du Bassin aquacole de la Charente (SABAC) serait maintenu.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

#### 1) concernant l'intercommunalité :

- dit qu'il est favorable à la mise en œuvre d'un rapprochement entre les communautés du Pays Charlois et du Civraisien du fait des compétences similaires et d'une sensible harmonie de la fiscalité,
- est favorable à mener une réflexion sur le rapprochement des 4 EPCI du pays civraisien dans la mesure où les élus seront détenteurs de toutes les informations nécessaires à une prise de décision,
- refuse pour le moment le projet de périmètre tel qu'il est présenté par le Préfet compte tenu du manque de lisibilité technique et financière, l'absence d'un projet de territoire, de la difficulté de choix et d'harmonisation des compétences et d'un délai trop court pour donner une réponse rationnelle,
- demande le report de la date butoir du 13 août 2011 afin de permettre aux collectivités :
  - de choisir un bureau d'études spécialisé pour les accompagner dans le cadre de l'organisation de l'éventuelle fusion,
  - de travailler avec les services de l'État (trésorerie et préfecture) pour la fiscalité, le lissage des taux, les dotations de compensation, la tarification des services, etc.,
  - d'éviter une fusion trop rapide, mal étudiée, donc mal comprise,
  - de mettre en place une information précise pour les élus et les populations.

#### 2) concernant les syndicats :

- considérant que le SEASV a déjà délibéré le 17 juin et refusé son intégration au SIVEER, le conseil municipal a déjà délibéré le 23 juin 2011 dans le même sens,
- considérant que l'objet du SIAEU n'est pas encore rempli et ne le sera qu'à l'achèvement de la station d'épuration, décide d'émettre un avis défavorable à l'intégration au SIVEER mais se réserve la possibilité d'une réflexion sur l'intégration au SEASV dans des conditions à définir ultérieurement,
- prend note avec satisfaction du maintien du SABAC

### LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Président fait part au Conseil Municipal que le loyer du logement de Madame Pascale VIGNAUD doit subir une augmentation au 1<sup>er</sup> août 2011. La Loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne et portant

diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Loyer de base + variation annuelle de l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre.

$$443.59 + 1.73 \% = 451.26 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de porter le loyer à 451.26 € à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

### TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2011-2012

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de 1.8 % afin de respecter l'évolution du coût de la vie.

Fixe le prix du repas pour l'année 2011-2012 à :

- 2.44 € pour les enfants,
- 4.49 € pour les adultes,
- 5.62 € pour les personnes extérieures,
- 1.89 € pour le personnel communal.

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES OPERATEURS DE TELECOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2011, la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécom à :

Patrimoine	Km d'artère/m <sup>2</sup> d'emprise	Montant unitaire	Montant total*
Lignes aériennes	28,810	49.29	1 420 €
Lignes souterraines	9,080	36.97	336 €
Cabines armoires	- 1,500	24.64	37 €
<b>Total</b>			<b>1 793 €</b>

Ces montants seront revalorisés chaque année, conformément à l'article R 20-53 du Code des postes et communications.

\*En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

### DÉNOMINATION DE VOIE ET LOTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 1999 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de l'agglomération de la Commune de SAVIGNÉ.

Vu l'arrêté n° 2000/1 en date du 10 janvier 2000 relatif à la dénomination des voies et places publiques.

Considérant qu'il convient de compléter la dénomination officielle suite à de nouvelles constructions et la réalisation d'un lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que la voie et le lotissement ci-après désignés par le numéro sous lequel ils figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

28 – Le Hameau Fleuri

29 – Passage de la Sablonnière

### TRAVAUX DE ZINGUERIE GARAGE, AUVENT ET SANITAIRES DU BOURG

Monsieur le Maire donne lecture des devis proposés par la l'entreprise MARQUIS & ROBERT d'un montant de 1 422.34 € et de l'entreprise Philippe GULLON d'un montant de 1 056.61 € pour la réfection de la noue zinc, la modification et la pose de gouttières et la descente d'eau pluviale sur chaîne métallique au garage, auvent et sanitaires du Bourg.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés :

- Retient le devis de l'entreprise Philippe GULLON d'un montant de 1 056.61 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A noter que Madame Ginette BOUYER n'a pris part ni à la délibération ni au vote étant intéressée par l'affaire.

### DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

Section D n° 851 et 859 Épinoux

Et de ne pas donner suite à la demande de Me Benoit notaire à Chauvigny qui lui propose d'acheter la parcelle de terrain cadastrée ZS n° 31 « Les dessus de Périgné » eu égard au prix beaucoup trop élevé.

### ASSAINISSEMENT DE SAVIGNÉ : CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU BASSIN TAMPON DE 400 M<sup>3</sup>

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux usées de SAVIGNÉ, il est nécessaire d'effectuer un contrôle technique pour la construction du bassin tampon de 400 m<sup>3</sup> comprenant les contrôles suivants : documents de conception, d'exécution, sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement ainsi que l'examen avant réception.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la proposition et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Confie la mission à BUREAU VÉRITAS de POITIERS (Vienne), pour un montant de 2 062 € HT soit 2 466.15 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette mission.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1. BASSIN TAMPON (SRD)**

~ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ses démarches concernant la négociation à la baisse du devis de SRD concernant la modification de la desserte électrique du futur bassin tampon (réunion du 23 juin dernier).

### **2. REPAS DES AÎNÉS**

~ Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté d'organiser le repas des aînés dans les mêmes conditions que les années précédentes.

### **3. COURRIER DE MADAME VALADE + PÉTITION**

~ Monsieur le Maire donne lecture du courrier recommandé de Madame Valade en date du 29 juin 2011 accompagné d'une pétition regroupant 89 signatures. Cette pétition présentant une nouvelle demande, le Conseil Municipal a décidé de l'examiner. Des rendez-vous sont en cours entre Monsieur le Maire et le Département afin qu'un diagnostic des améliorations éventuelles à apporter soit établi et que celui-ci serve de base à une délibération à prendre en fonction des éléments qui y seront présentés.

### **4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIEEDV**

~ Le Conseil prend acte de la demande du Syndicat d'électricité (SIEEDV) demandant que son rapport d'activités lui soit présenté par ses délégués. Ce point est repoussé à la prochaine séance du Conseil.